

EPCI DU BASSIN DE LANDRES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 08 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi huit avril à vingt heures en mairie de Boulogny le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, RIGOLET, FISCHESSE, BERNARDI
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : M. GOURY
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, FRETTE, CARLI
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 24

Etaient représentées :

Commune de PIENNES : Mme COUJOUR représentée par Mme TYL
Commune de TUCQUEGNIEUX : Mme GAYCHET représentée par M. FRETTE

Etaient absents (excusés) :

Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de TRIEUX : MM. MASCELLI, MIRJOLET, SABBA

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
26/03/2015

Secrétaire de séance : Madame TYL Flavia

Date de publication : 10/04/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 10/04/2015

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

Etablissement
Public de
Coopération
Intercommunale
Tél : 03 82 21 73 11
Fax : 03 82 21 88 34
e.p.c.i@epci-bl.eu
1, rue du C^{te} Fabien
B.P. 70039
54490 Piennes

**OBJET : Convention financière 2015
avec l'Association du Pays du Bassin de Briey**

Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20150408-2015-019-DE
Date de télétransmission : 10/04/2015
Date de réception préfecture : 10/04/2015

Considérant que l'EPCI du Bassin de Landres est membre fondateur de l'Association du Pays du Bassin de Briey, avec les communautés de communes du Pays Audunois, du Jarnisy, du Pays de l'Orne et du Pays de Briey,

Considérant que l'EPCI du Bassin de Landres a validé la charte de développement du Pays du Bassin de Briey par délibération en date du 11 septembre 2006,

Considérant que le Pays du Bassin de Briey a été officiellement reconnu le 11 juin 2007 par arrêté de Monsieur le Préfet de Région, en application de la loi n° 95-115 du 04 février 1995 modifiée,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'Association du Pays du Bassin de Briey, réuni en assemblée générale le 11 mars 2015, validant le programme annuel d'activité du Pays et proposant le montant des subventions des communautés de communes attribuées au Pays pour le fonctionnement de l'association pour l'exercice 2015,

Après avoir entendu le Président,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention financière avec l'Association du Pays du Bassin de Briey validant le programme annuel du Pays et fixant la participation de l'EPCI du Bassin de Landres pour l'année 2015 à 9.008 €.
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif principal 2015.

Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20150408-2015-019-DE
Date de télétransmission : 10/04/2015
Date de réception préfecture : 10/04/2015